



Elaboration d'un nouveau plan de gestion pour le site des Étangs et marais des salins de Camargue

Comité de pilotage n°3 - 25 avril 2022

Ordre du jour

1. Introduction du Conservatoire et tour de table
2. Bilan de la concertation menée janvier/avril et à venir
3. Présentation des éléments de cadrage et de portage politique à prendre en compte dans la définitions des orientations du site
4. Partage des éléments complémentaires de l'état des lieux diagnostic :
 - a. Synthèse de la réglementation
 - b. Espace de bon fonctionnement
 - c. Evaluation de la notice de gestion 2013-2016
5. Synthèse des enjeux
6. Pistes d'orientation à long terme pour le prochain plan de gestion et discussion
7. Prochaines étapes



Concertation pour l'élaboration du plan de gestion

Phase Enjeux : plénière le 3 mars 2022 à la Bélugue



Objectifs de la réunion :

- Recenser et interroger les enjeux
- Etablir une liste d'enjeux partagés

Concertation pour l'élaboration du plan de gestion

Phase Enjeux : 3 groupes de travail à Salin de Giraud



Objectif des ateliers : approfondir les enjeux pour envisager des leviers d'action



**Groupe valorisation
12 avril 2022**



**Groupe eau biodiversité
19 avril 2022**

**Groupe
usage/réglementation
03 mai 2022**

**enjeux trait de côte
Ateliers climat - CPIE
sep/oct 2022**

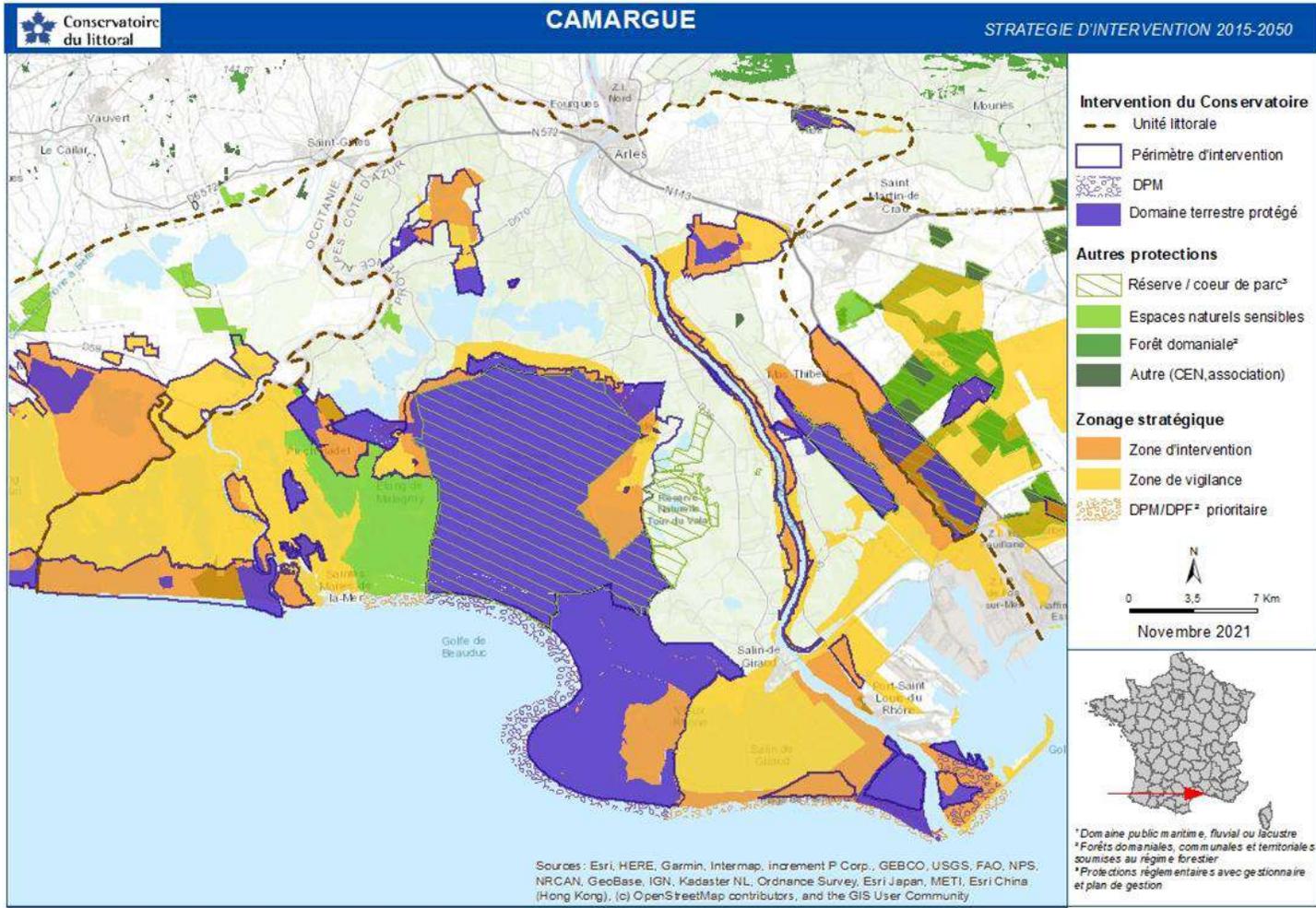
Quels sont les éléments de cadrage et de portage politique à prendre en compte ?

Orientations stratégiques foncières du Conservatoire à l'échelle de l'unité littorale

Stratégie d'intervention 2015 - 2050 du Cdl sur l'unité Camargue

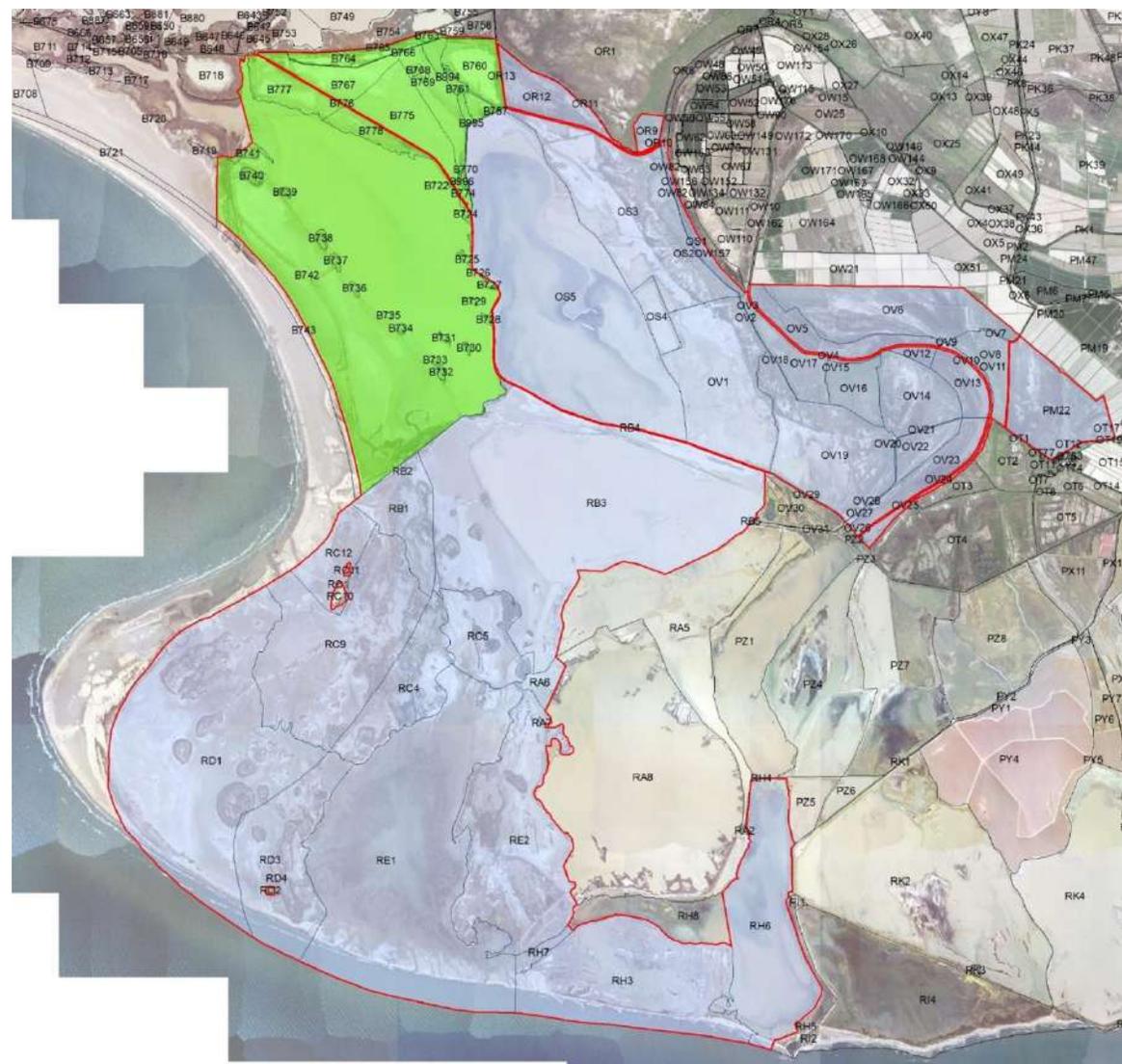
Zones stratégiques d'intervention (en orange) :
 veille foncière par le Conservatoire du littoral

Zones de vigilance au sein de l'unité littorale (en jaune) :
 veille sur les acquisitions par le Conservatoire du littoral



Perspectives pour les EMSC

- Objectif de construction d'une **unité foncière cohérente (hydrologie, topographie, biologique)** pour une gestion optimale du site
- Des **enclaves privées** demeurent au sein des EMSC
- Affectation à l'étude du **phare de Beauduc** et du **Domaine Public Maritime** au Conservatoire du littoral



Objectifs des sites Natura 2000 « Camargue »

- Maintenir ou restaurer l'hétérogénéité des zones humides camarguaises
- Assurer la protection et la gestion des habitats sensibles y compris à l'extérieur des sites protégés
- Optimiser les potentialités marines du delta du Rhône
- Soutenir les activités socio-économiques traditionnelles et maintenir les pratiques extensives (MAEc et contrats Natura 2000)

Stratégie de gestion du Domaine Public Maritime des Bouches-du-Rhône

- ✓ Élaborée par la DDTM
- ✓ Période de mise en oeuvre : 2019-2024
- ✓ « à l'Est des Saintes-Maries-de-la-Mer et jusqu'à Salin-de-Giraud : l'objectif est de préserver la vocation naturelle du site, elle sera mise en œuvre par une renaturation basée sur le laisser-faire et l'emploi exclusif des techniques douces. »

Stratégie littorale du SYMADREM

- ✓ Élaborée par le SYMADREM ; en cours d'élaboration

Orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse

- OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Contrat de delta Camargue : outil de mise en œuvre locale du SDAGE

- Phase 2 mise en œuvre de 2017 à 2020

Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône - Méditerranée

Objectif : préserver et reconquérir durablement les populations de poissons migrateurs amphihalins

Ce plan concerne uniquement les espèces présentes sur le bassin Rhône-Méditerranée, il cible notamment l'**Anguille**



Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

- ✓ Élaboré et suivi conjointement par le Conseil Régional et le Préfet de Région
- ✓ Identification d'une trame bleue concernant les Etangs et marais des salins de Camargue
- ✓ Objectif d'une « recherche de préservation optimale » de la trame bleue sur l'ensemble du site et de la trame verte en bordure littorale (écosystème dunaire)

Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône (2007)

- ✓ fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires.
- ✓ Sur le littoral de Beauduc, la DTA prévoit que la fréquentation et les occupations du domaine public doivent être maîtrisées pour ne pas mettre en péril les personnes et la richesse écologique.

Schéma de cohérence territorial (SCoT) du Pays d'Arles

- ✓ Définit un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) au niveau intercommunal.
- ✓ Pour l'entité *Rhône Crau Camargue*, le SCoT prévoit de :
 - Accompagner la réflexion sur les déplacements et les circuits touristiques afin d'améliorer les conditions de déplacement des touristes (...), sans recours systématique au véhicule individuel, en promouvant notamment les systèmes de parking relais et navettes ;
 - Préserver et valoriser le Grand Paysage ;
 - Préserver les espaces de biodiversité ordinaire et patrimoniale, et favoriser leur mise en réseau pour maintenir et renforcer la Trame Verte et Bleue ;
 - Valoriser le littoral et l'interface terre / mer, en recherchant le bon équilibre entre développement et protection des espaces littoraux et en assurant le respect des principes de la loi Littoral.

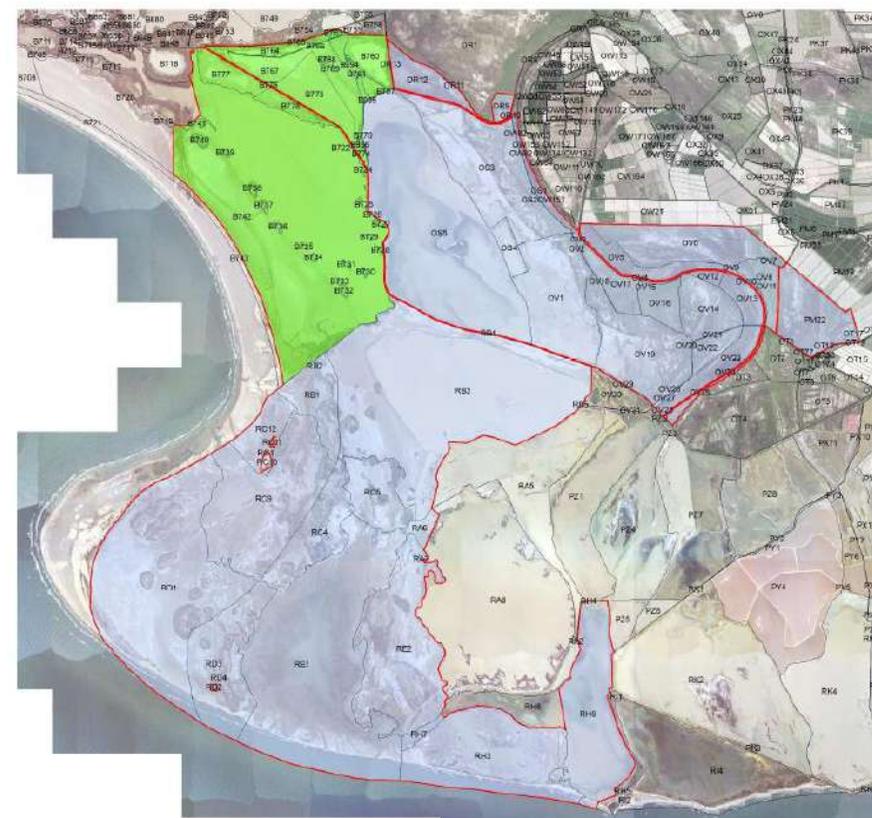
Plans locaux d'urbanisme (PLU)

✓ Documents de planification de l'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale (PLUi), ils définissent les règles d'occupation du sol selon des zonages

✓ EMSC concernés par 2 PLU

- Le PLU d'Arles prévoit que le site des EMSC soit classé Npr «secteur lié aux espaces naturels remarquables par application de la loi Littoral». Plusieurs zones de boisements présentes sur le site y sont identifiées comme « **Espaces boisés classés** »
- Le PLU des SMM prévoit que le site des EMSC soit classé NI « secteurs de la zone naturelle classés en espaces remarquables caractéristiques du littoral ».

⇒ Convergence pour la protection stricte du site



Carte 3 : Limites du site et parcelles cadastrales

Commune d'Arles
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

Charte du Parc Naturel Régional de Camargue

- ✓ Document contractuel entre le Parc, les partenaires signataires et l'Etat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire pour une durée de 15 ans
- ✓ Actuellement en cours de révision
- ✓ Fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre
- ✓ La gestion du site des EMSC doit être compatible avec les articles de la charte du PNR de Camargue
 - ✓ La réintégration de la dynamique deltaïque du Rhône et du risque d'inondation dans l'aménagement et la gestion du territoire (Article 2) ;
 - ✓ Le maintien de l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels (Article 4) ;
 - ✓ La pérennisation des activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire (Article 5) ;
 - ✓ L'engagement du territoire et ses acteurs dans un tourisme durable (Article 7) ;
 - ✓ La réduction des impacts négatifs des activités sur la patrimoine naturel (Article 8).

Compléments du diagnostic - état des lieux

Synthèse de la réglementation

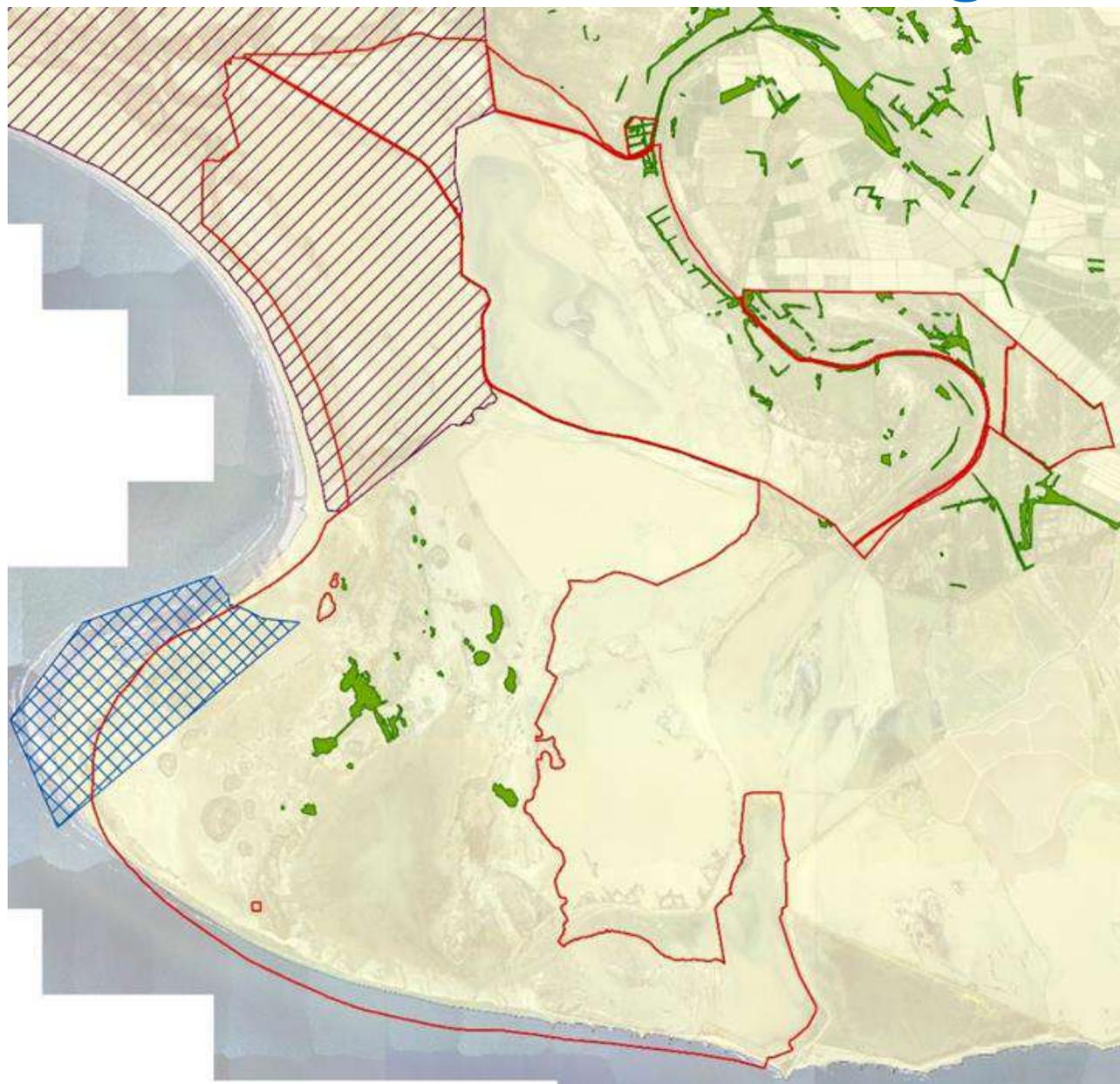


12 types de protection concernant le site dont 7 de niveau réglementaire

- Les protections réglementaires
- Les protections foncières
- Les protections contractuelles

- Les inventaires en faveur du patrimoine naturel

Protections réglementaires



Plan de gestion des
Etangs et marais des salins de Camargue

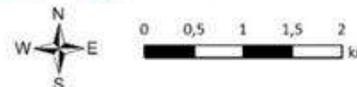
Mesures de protection

- Espaces boisés classés
- ▤ APB : Pointe de Beauduc
- ▨ Site classé : Etang de Vaccarès
- Site inscrit : Ensemble formé par la Camargue

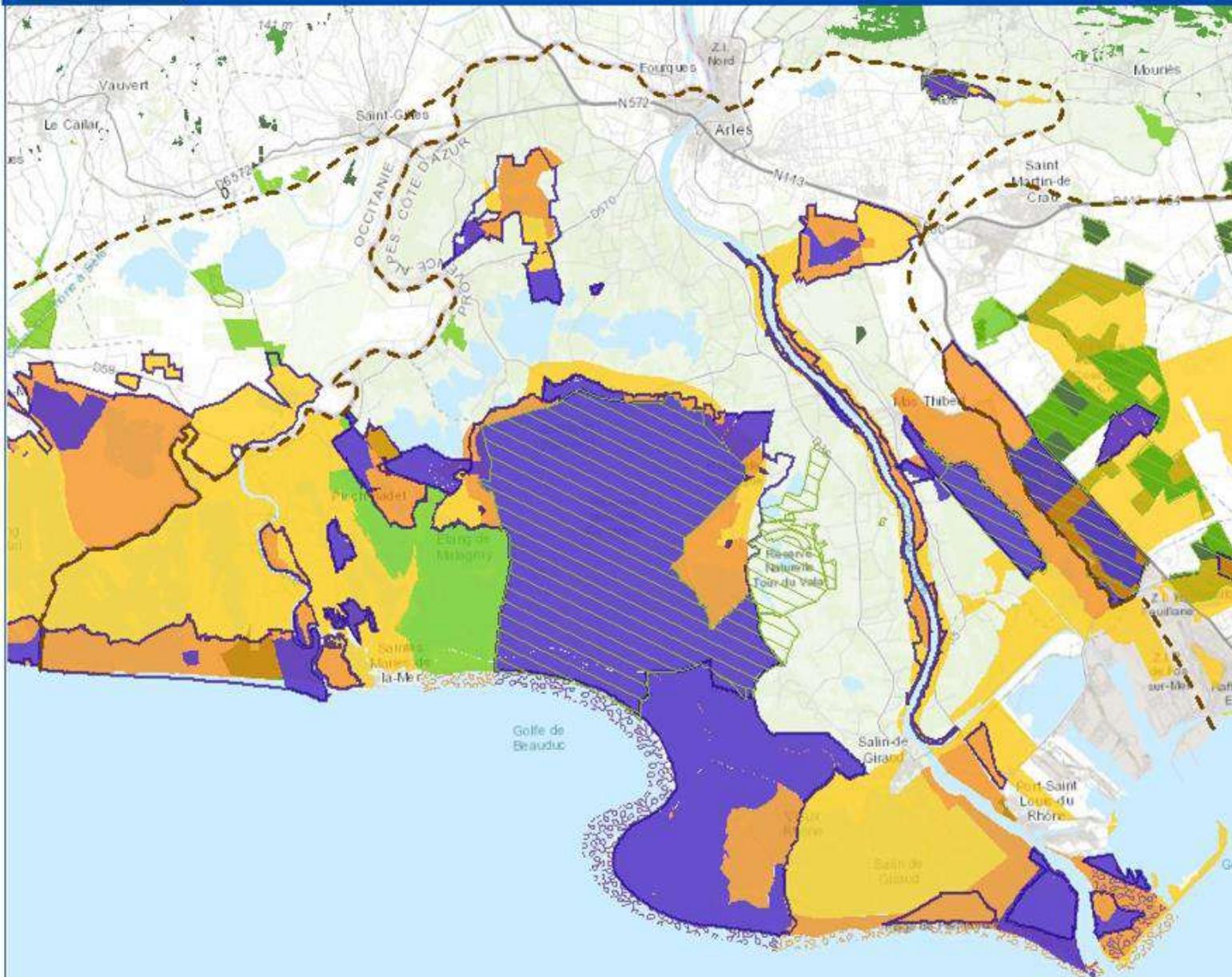
Site classé : arrêté préfectoral du 8 juin 1942
Site inscrit : arrêté préfectoral du 15 octobre 1963
APB Beauduc : arrêté préfectoral du 30 septembre 2013
Espaces Boisés Classés : PLU de la Ville d'Arles, mars 2017

▭ Limites du site

- Site classé
- Site inscrit
- EBC
- PLU
- Loi littoral



Cartographie : Tour du Valat 2021
Fond : BD ortho 2017 IGN



Intervention du Conservatoire

- Unité littorale
- Périmètre d'intervention
- DPM
- Domaine terrestre protégé

Autres protections

- Réserve / coeur de parc²
- Espaces naturels sensibles
- Forêt domaniale²
- Autre (CEN, association)

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone de vigilance
- DPM/DPF² prioritaire



Novembre 2021



Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion

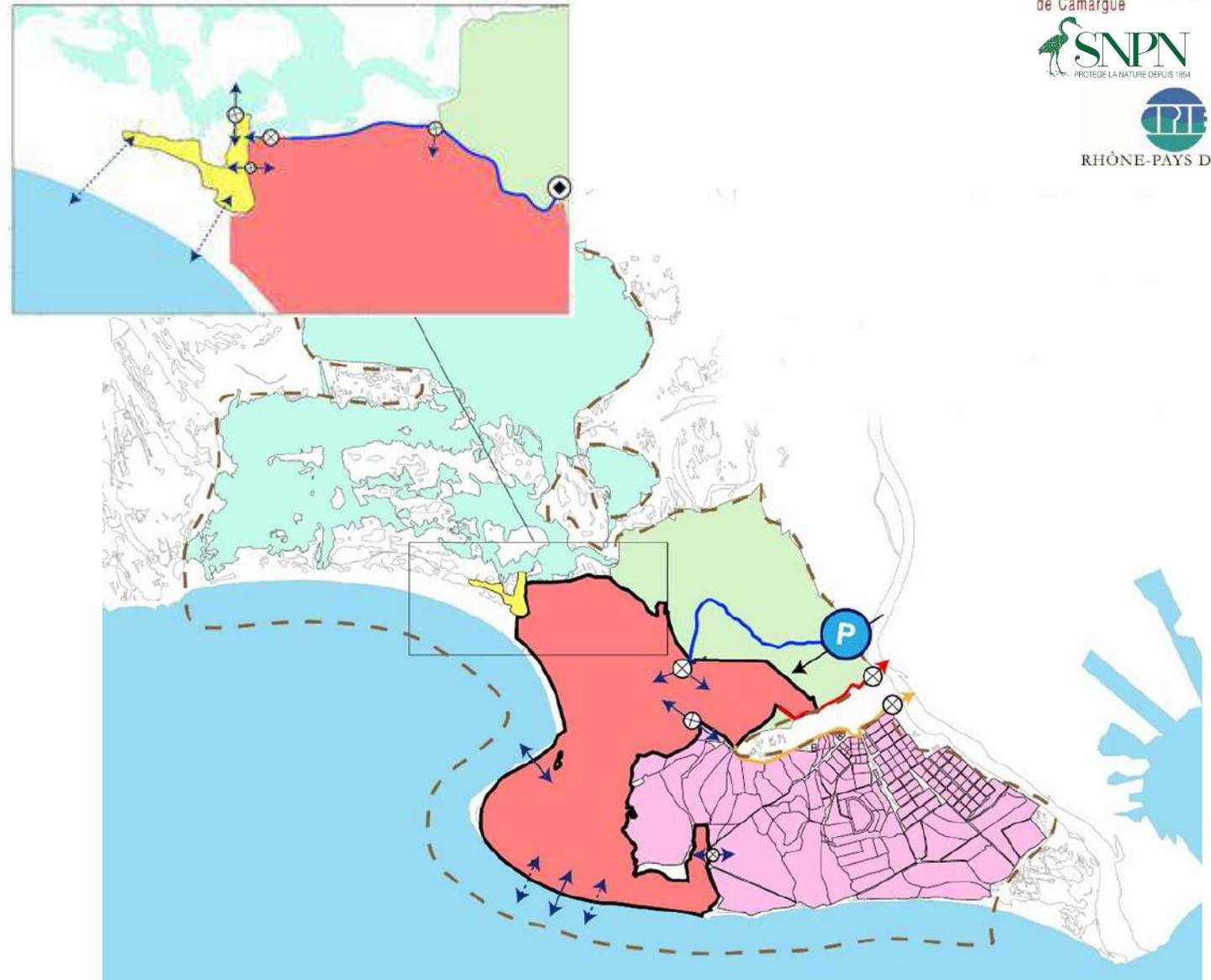
Définition de l'Espace de Bon Fonctionnement



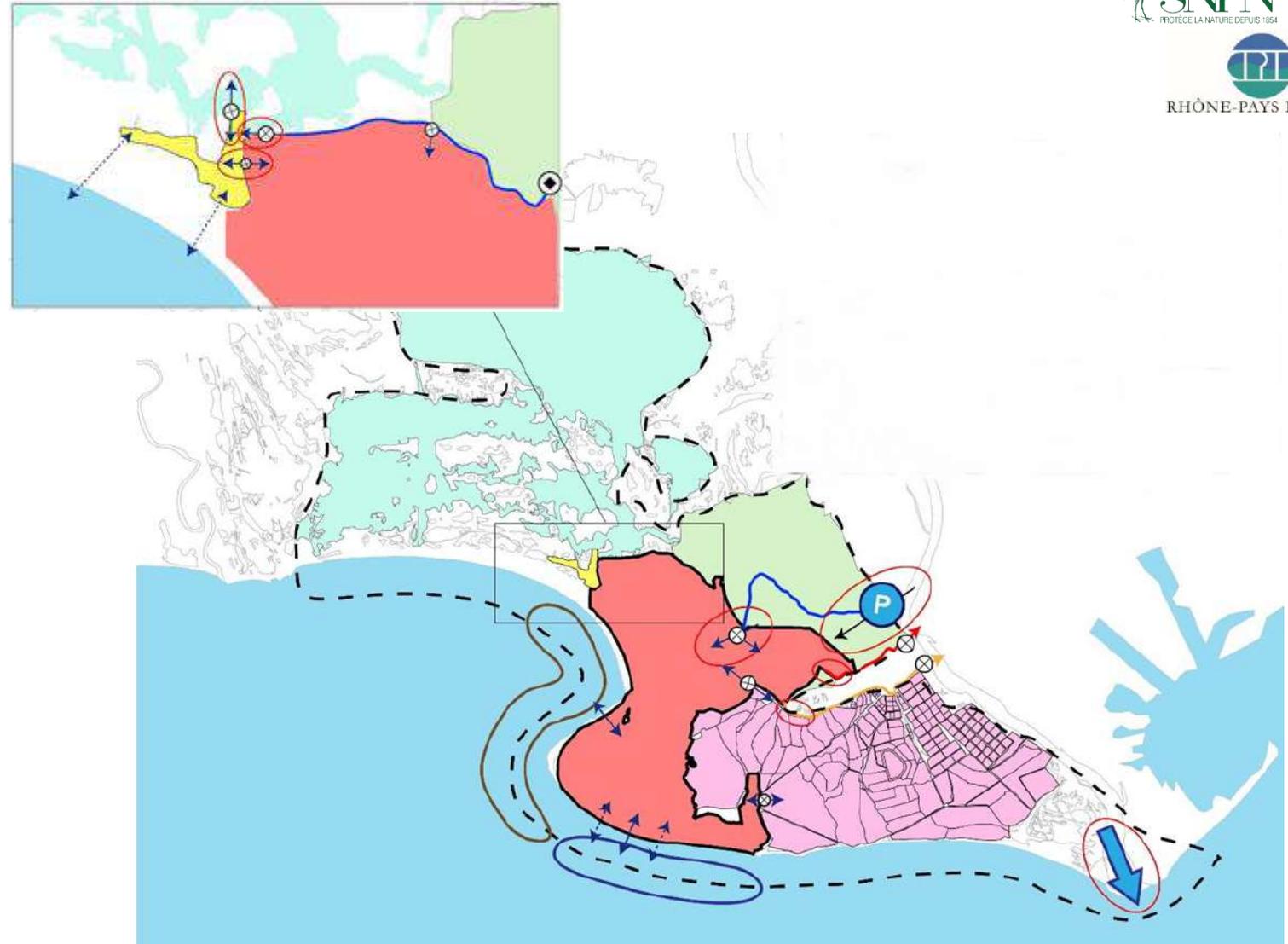
Espace de Bon Fonctionnement : notion introduite dans le SDAGE 2010-2015.

“Considérer l’espace de bon fonctionnement, c’est chercher à comprendre dans quel environnement se situe la zone humide, quels sont les principaux processus qui régissent les interactions de celle-ci avec les espaces qui lui sont liés de manière à obtenir leur préservation durable. Cette démarche porte donc sur l’espace nécessaire à la zone humide pour fonctionner”.

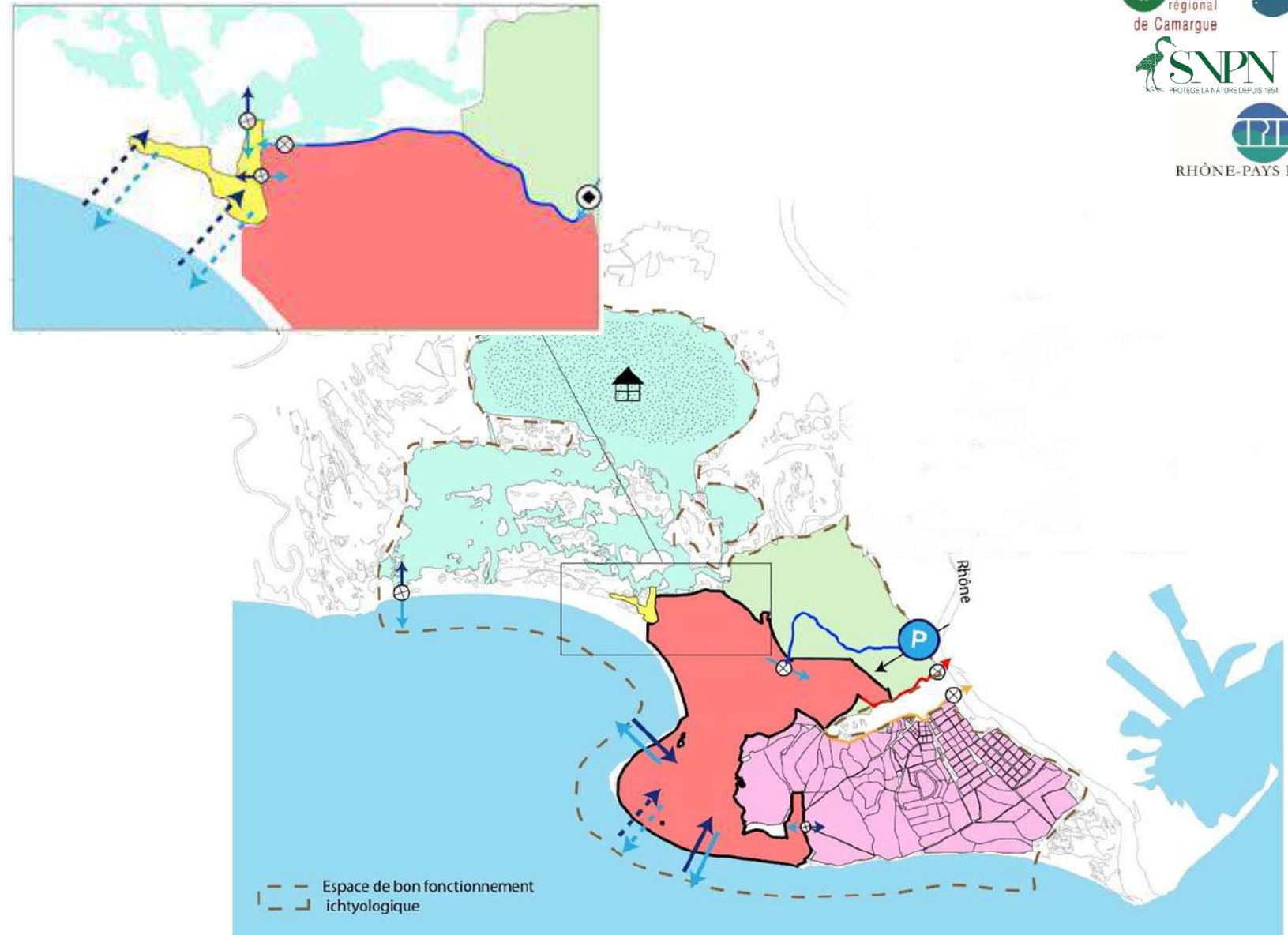
Espace de Bon Fonctionnement : hydrologie et hydraulique



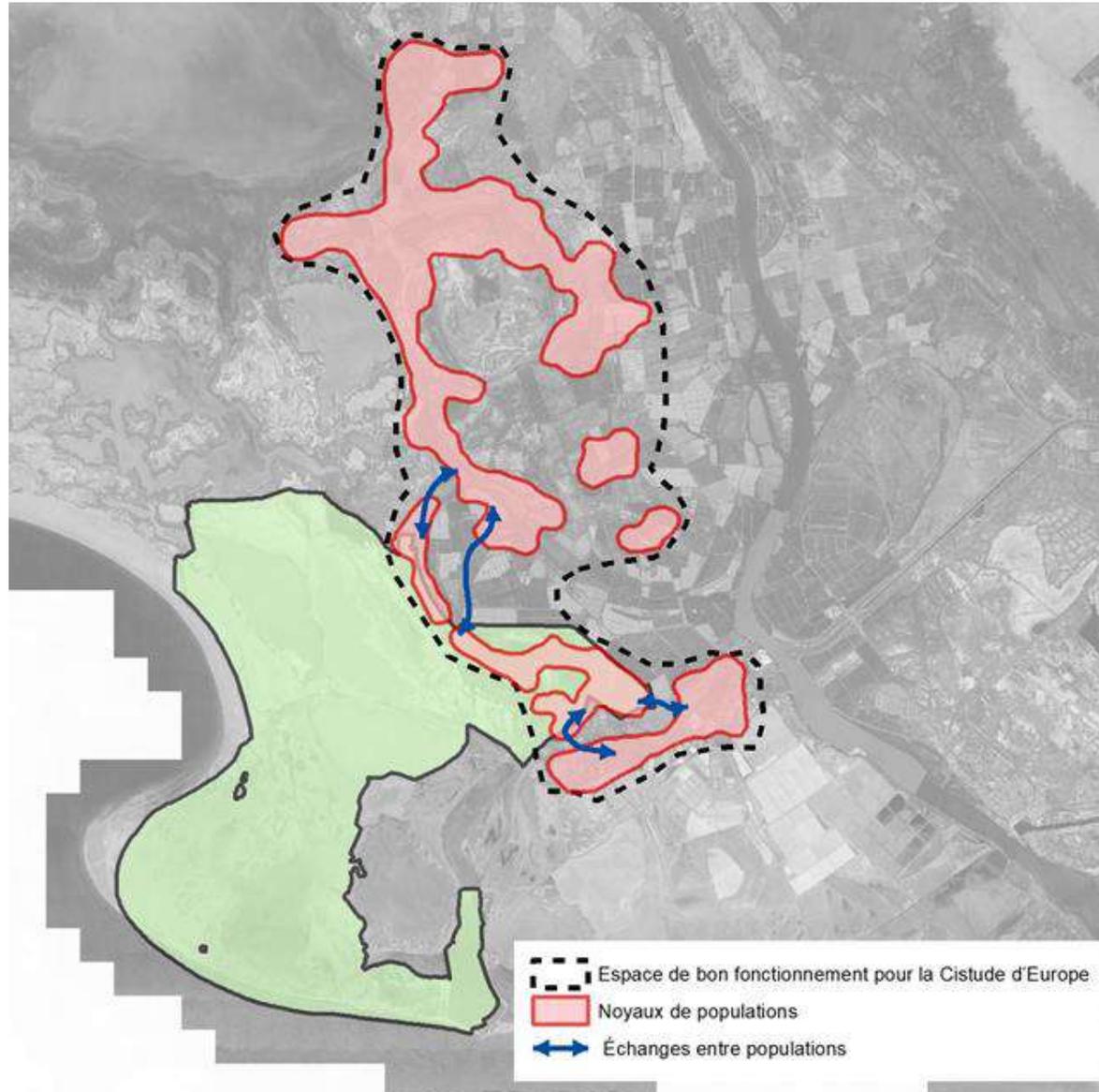
Espace de Bon Fonctionnement : fonctionnement biogéochimique



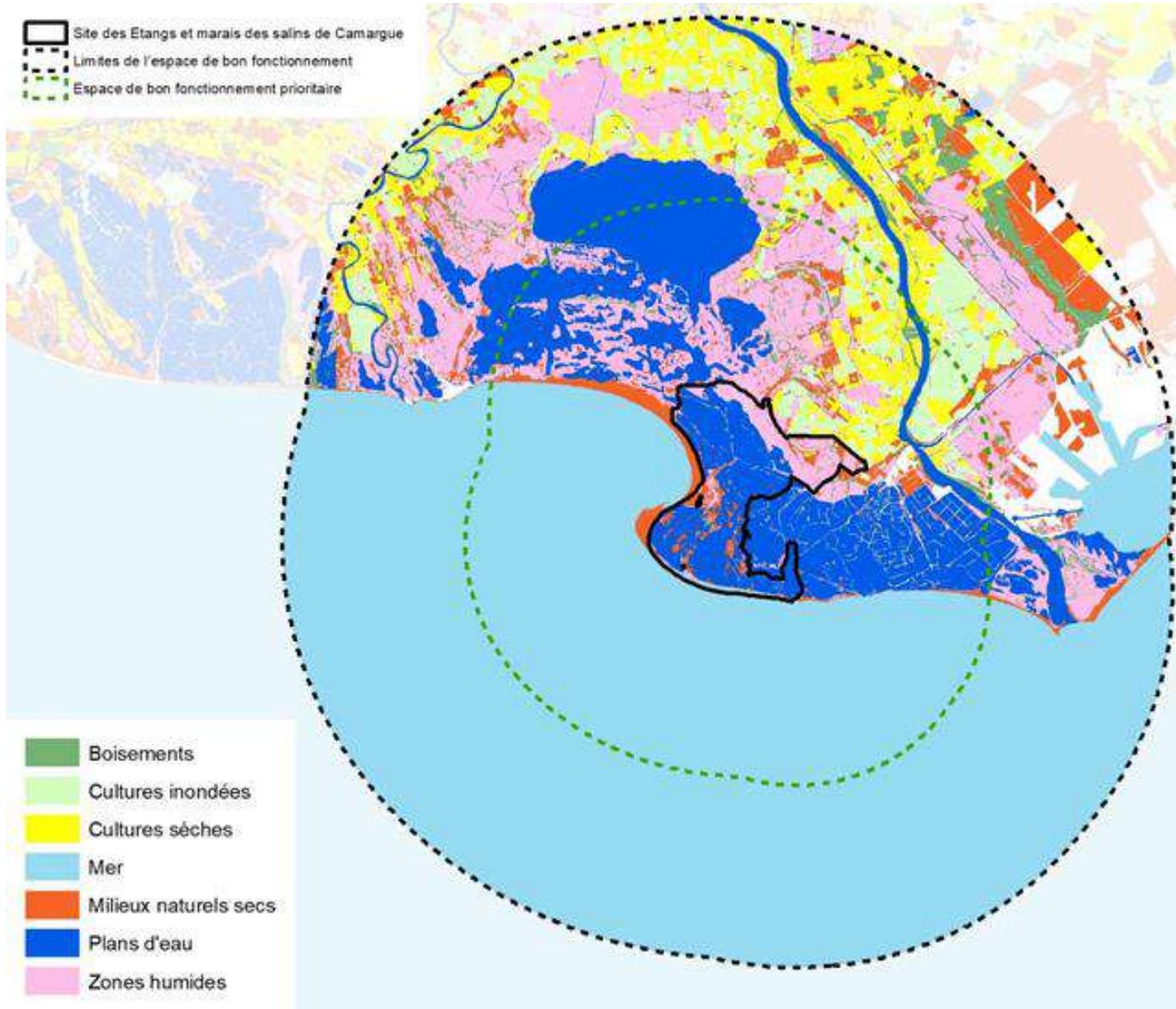
Espace de Bon Fonctionnement : poissons



Espace de Bon Fonctionnement : Cistude d'Europe



Espace de Bon Fonctionnement : oiseaux d'eau



Evaluation de la notice de gestion 2013-2016



Évaluation qualitative du niveau d'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels

⇒ *Indicateurs de satisfaction : Atteint globalement ; Atteint partiellement ; Non atteint*



Quels sont les objectifs de cette évaluation ?

1. **Rendre lisible les résultats de la gestion** permettant aux parties prenantes impliquées dans la démarche de gestion d'apprécier l'efficacité des actions engagées à l'échelle du site au regard des efforts consentis
2. **Développer une gestion adaptative** au regard des résultats de l'évaluation grâce à des points d'étape permettant de réorienter si besoin les objectifs et/ou les actions prévues
3. Garantit une volonté affichée de **transparence** vis-à-vis de la stratégie de gestion du site, pour permettre de **communiquer et sensibiliser** sur des problématiques complexes

→ *Identification des perspectives à mettre en oeuvre dans le plan de gestion 2023-2032*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 1 : Dunes et plages

OLT : Favoriser la libre évolution du littoral sableux (systèmes dunaires et plages) et limiter les impacts de la fréquentation ●

●	●
<p> limiter les impacts de la fréquentation et de la circulation motorisée</p> <p> Améliorer les connaissances sur l'écosystème dunaire et son évolution</p>	<p> Surveiller et limiter les espèces exotiques envahissantes</p>

→ *Les nouvelles orientations du plan de gestion devront s'inscrire en cohérence avec les documents de cadrage existants ou en cours d'élaboration*

→ *Hiérarchiser les priorités et stratégies d'intervention contre les espèces envahissantes*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 2 : Lagunes des anciens salins au sud de la digue à la mer

OLT : Retrouver un fonctionnement hydraulique et biologique de lagunes littorales ouvertes sur la mer et les étangs du système Vaccarès ●

●	●
<p>Privilégier la libre circulation des eaux entre la mer et la Comtesse durant au moins 10 mois par an en veillant à la conservation des infrastructures actuelles</p> <p>Évaluer la qualité de la gestion sur des critères biologiques</p>	<p>Assurer une gestion concertée des niveaux (gestion des ouvrages hydrauliques)</p> <p> limiter au maximum les intrants et les épisodes de sursalure</p> <p>Favoriser un sens d'écoulement des eaux, des étangs à la mer de décembre à mars, et inverse d'avril à juin</p> <p>Reconstituer des écosystèmes lagunaires relativement stables (herbiers, invertébrés, poissons)</p>

→ Améliorer l'équilibre eau douce / eau salée dans la partie nord des anciens salins

→ Limiter les intrants

→ Intégrer la stratégie littoral en cours d'élaboration

→ Actualiser les règles de gestion des ouvrages en fonction de l'évolution des enjeux et en lien avec la gestion du système Vaccarès

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 3 : Nidification des flamants roses

OLT : Maintenir des conditions favorables à la reproduction d'une colonie de Flamants roses ●

●
Aménager un nouvel îlot sur Fangassier 1 ou Grand Rascaillan

Maintenir un écosystème hyperhalin

Maintenir la sécurité autour de la colonie

Poursuivre le suivi de la colonie

→ *Stratégie à redéfinir pour le prochain plan de gestion, en tenant compte notamment des moyens mobilisables et des chances de succès ?*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 4 : Nidification des laro-limicoles coloniaux

OLT : Retrouver des conditions favorables à la reproduction des laro-limicoles coloniaux ●

●	●
<p>Objectifs hydrauliques à préciser selon les secteurs finalement sélectionnés</p> <p>Évaluer le succès de reproduction des colonies</p>	<p>Recréer un réseau d'îlots de nidification</p> <p>Maintenir la sécurité autour des colonies</p>

→ *Evaluer les possibilités d'aménagements de nouveaux îlots de nidification*

→ *Renforcer la surveillance et la sensibilisation sur les plages, particulièrement sur le lido de l'étang de Beauduc*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 5 : Oiseaux d'eau migrateurs et hivernants (ensemble du site)

OLT : Maintenir le potentiel d'accueil pour les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants ●

●	●
Suivre l'évolution des stationnements d'oiseaux d'eau (effectifs, répartition)	Etablir des zones de tranquillité Encadrer et suivre l'activité de chasse

- *Rechercher en concertation avec le groupe de chasse de nouvelles dispositions permettant d'améliorer la tranquillité sur les zones clés pour le stationnement des oiseaux d'eau hivernants*
- *Poursuivre les actions réalisées en concertation et la dynamique de partage des données de prélèvements*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 6 : Sansouires et lagunes temporaires dans les anciens salins

OLT : Restaurer des habitats de sansouires, de végétations à salicornes annuelles et de lagunes temporaires (sur les anciens partènements Nord) ●

●
Limiter l'expansion du Versadou dans les Enfores et le Galabert 3 Limiter l'expansion du canal du Japon dans Pèbre et Briscon Suivre l'évolution de la végétation et de la faune associée

Résultats : recolonisation d'environ 300 ha dans les anciens partènements Nord

→ Poursuivre la gestion existante

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 7 : Marais doux permanents, mares temporaires, sansouires, pelouses et prés salés du secteur Belugue

OLT : Maintien des habitats de sansouires, de pelouses et de prés salés existant (sur Pèbre, Tourvieille, Belugue, Clos du lièvre). ●

●	●	●
Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel	<p>Veiller au respect des conventions</p> <p>Soutenir la diversification des exploitations</p> <p>Améliorer les connaissances sur les pratiques de gestion hydraulique</p>	<p> limiter l'extension des espèces envahissantes</p>

→ *Redéfinir les priorités et stratégies d'intervention contre les EEE en tenant compte des moyens humains mobilisables et de la pérennité des actions menées.*

→ *Rechercher une coordination de la gestion de l'eau*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 7 : Marais doux permanents, mares temporaires, sansouires, pelouses et prés salés du secteur Belugue (SUITE)

OLT : Maintien des habitats de marais doux permanent (Vieux Rhône) et de mares temporaires ●

●	●
Éviter l'irrigation par le réseau de drainage	<p>Rétablir le réseau principal d'irrigation</p> <p>Rétablir les conditions d'une gestion hydraulique caractéristique d'une zone humide méditerranéenne</p> <p>Lutter contre les espèces invasives</p> <p>Maintenir les habitats des espèces patrimoniales</p>

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 7 : Marais doux permanents, mares temporaires, sansouires, pelouses et prés salés du secteur Belugue (SUITE)

OLT : Maintien des habitats de marais doux permanent (Vieux Rhône) et de mares temporaires ●

Plusieurs perspectives :

→ *Restauration du réseau hydraulique prévue 2022-2023*

→ *Définir en concertation avec la Manade Yonnet et le groupe de chasse, des règles de gestion de chacun des marais et améliorer la coordination et le suivi de la gestion de l'eau.*

→ *Redéfinir les priorités et stratégies d'intervention contre les espèces exotiques envahissantes, en tenant compte des moyens humains mobilisables et de la pérennité des actions menées.*

→ *Avancer sur le projet de restauration du marais de la Poutrague en collaboration avec la Compagnie des Salins pour l'évacuation des eaux*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 8 : Gestion globale de l'eau en Camargue

OLT : Intégrer le territoire dans la gestion du système Vaccarès ●

●	●	●
<p>Faire une étude hydraulique de faisabilité concernant l'élargissement et l'entretien du pertuis de la Comtesse</p> <p>Suivi actualisé des données hydrauliques et biologiques</p>	<p>Contribuer à la diminution de la consommation d'eau à l'échelle de la Camargue, ainsi que des rejets dans les espaces naturels</p> <p>Participation effective à la gestion des situations de crue dans le système Vaccarès</p>	<p>Parvenir à un équilibre entre production optimisée de poissons et prélèvements (développement durable)</p>

→ *Enjeu et orientation dépendent du bon état écologique du système Vaccarès (plan de sauvegarde)*

→ *Règles de gestion du secteur Comtesse à adapter en fonction de l'évolution du système Vaccarès*

→ *Définir un cadre et des règles concernant l'exploitation de la ressource halieutique dans les anciens salins, qui permette de répondre à l'objectif de développement durable.*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 9 : Usages (ensemble du site)

OLT : Intégrer les usages et problématiques locales en veillant à offrir des possibilités de découverte et de diversification économique douces et respectueuses des enjeux environnementaux ●

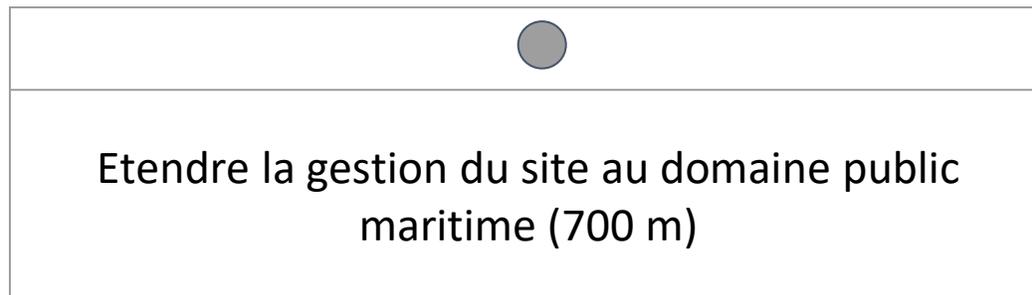
●	●
Maîtriser et canaliser la circulation des véhicules à moteur	<p>Poursuivre et améliorer la gestion des usages en place dans le cadre des grands objectifs fixés par le CdL en matière de biodiversité</p> <p>Intégrer les nouveaux usages et activités du site</p>

- *Amélioration de la gestion des déchets au niveau de l'aire naturelle de stationnement de Beauduc*
- *Aménagement / balisage de parcours de découverte*
- *Accompagner les partenaires conventionnés, développer de nouveaux partenariats avec des opérateurs pédagogiques et touristiques*
- *Etablir un plan de circulation et des usages*
- *Définir des politiques concernant les usages émergents ou en développement*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 10 : Gestion du DPM

OLT : Assurer la gestion de la bande littorale en cohérence avec le site ●



→ *Stratégie et objectifs sur le DPM à redéfinir en concertation avec la DDTM et les collectivités*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 11 : Patrimoine bâti

OLT : Valoriser et maintenir en bon état de conservation le bâti patrimonial ou utile à la gestion du site ●

●
Préciser le diagnostic du bâti et prioriser les actions de sauvegarde

→ *Priorité n°1 : restauration et aménagement du mas de la Belugue (travaux prévus en 2022) + organisation de son affectation*

→ *Objectifs et stratégie à définir pour la machine du Rascaillan, le pont de l'Aube (et le phare de Beauduc en cas de transfert au CDL)*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 12 : Gouvernance et gestion

OLT : Animer la co-gestion et assurer un lien avec les usagers et les partenaires du site ●

●

Renforcer et structurer les outils nécessaires à un bon fonctionnement de la co-gestion

- *Redéfinir le schéma de gouvernance et les modalités de fonctionnement des différentes instances*
- *Augmenter les moyens humains pour l'animation de la gouvernance*
- *Veiller à l'implication des élus dans le portage du projet de gestion du site, intégrer davantage les espaces de concertation existants*
- *Etudier l'organisation d'un espace de concertation spécifique aux EMSC et permettant d'associer davantage les acteurs locaux*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 13 : Gestion administrative, technique et financière

OLT : Assurer la gestion administrative, financière et technique du site ●

●	●	●
<p>Assurer la gestion administrative et financière et la gouvernance du site</p> <p>Assurer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel et du public fréquentant le site</p> <p>Assurer l'entretien des infrastructures</p>	<p>Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la notice de gestion</p>	<p>Finaliser la constitution de moyens humains et techniques</p>

→ *Priorités : diversifier les sources de financement, augmenter les moyens humains et (au niveau du Parc) renforcer la capacité de gestion administrative et financière*

Evaluation de la notice de gestion 2013-2016

Enjeu 14 : Communication et valorisation du site

OLT : Informer et communiquer sur le site et la gestion mise en oeuvre ●

●	●
<p>Développer et diversifier les visites guidées organisées pour le grand public</p>	<p>Renforcer la communication sur le site et sa gestion, avec une attention particulière pour les habitants du Parc de Camargue et de Salin de Giraud</p>

→ *Définir et mettre en oeuvre un plan annuel de communication, élaborer un site internet (en cours de réalisation), organiser régulièrement des visites et des événements en lien avec les habitants du territoire...*

Les enjeux des Étangs et marais des salins de Camargue

= **Élément** du patrimoine ou du **fonctionnement** identifié comme remarquable pour lesquels le site a une responsabilité et que l'on doit si possible préserver ou améliorer.

Atelier de concertation organisé le **3 mars 2022**

Partage des enjeux identifiés

Discussion et explications des enjeux

Enrichissement des enjeux



→ **3 groupes de travail pour continuer d'approfondir les enjeux (12/04, 19/04 et 3/05)**

Les enjeux de conservation du patrimoine naturel



Secteur des anciens salins

- Les milieux naturels ainsi que la faune et la flore associées :
 - Les milieux dunaires (y compris les pinèdes)
 - Les lagunes côtières (zone de nurricerie pour les poissons)
 - Les plages
 - Les sansouïres et les lagunes temporaires

- Autres enjeux :
 - L'interface écosystèmes marin et lagunaire
 - La nidification des flamants roses
 - La nidification des laro-limicoles
 - Les stationnements d'oiseaux d'eau migrateurs et hivernants
 - Le milieu marin et la faune associée sur les secteurs situés dans le parcellaire du Conservatoire du littoral (poissons, oiseaux marins...)

Les enjeux de conservation du patrimoine naturel



Secteur Pèbre-Belugue et Tourvieille

- Les milieux naturels ainsi que la faune et la flore associées :
 - Les mares temporaires méditerranéennes
 - Les pelouses
 - Les marais situés sur l'axe du Vieux Rhône
 - Les marais périphériques au Vieux Rhône
 - Les roselières
 - Les sansouïres, prés salés et jonchaies
 - Les ripisylves

- Autres enjeux :
 - Les habitats de la Cistude d'Europe
 - Les stationnements d'oiseaux d'eau migrateurs et hivernants
 - La faune liée au bâti de la Belugue (chauves-souris, chouette effraie)

Enjeux communs aux 2 secteurs :

- Espèces invasives
- Continuités hydro-biologiques en particulier pour l'Anguille européenne
- Gestion des populations d'espèces exploitées

Les enjeux hydrologiques, hydrauliques et de prise en compte du territoire Camargue dans la gestion écologique et hydraulique



Secteur des anciens salins

- L'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte
- Le risque de submersion marine, à considérer à plusieurs échelles, notamment : (1) outil de production du salin de Giraud, (2) village de Salin-de-Giraud, (3) propriétés agricoles situées en périphérie des EMSC [lien stratégie littorale SYMADREM]
- La circulation des eaux incluant les connexions mer – étangs
- La salinité de la nappe sur le site et en périphérie
- La gestion du système Vaccarès (niveau d'eau, équilibre eau douce / eau salée, circulation des poissons)
- La gestion de la ressource en eau sur le périmètre de l'ASCO
- L'absence de connexion au réseau d'irrigation (sauf pour secteur ancien salin de la Vignole)

Les enjeux hydrologiques, hydrauliques et de prise en compte du territoire Camargue dans la gestion écologique et hydraulique



Secteur Pèbre-Belugue et Tourvieille

- Les capacités de drainage en période hivernale pour la partie sud (Poutrague en particulier)
- La conciliation des enjeux agro-pastoraux, cynégétiques, biodiversité, et la prise en compte des problématiques d'éclosions des moustiques, de prolifération des jussies et d'extension des baccharis
- L'évolution de l'accès à l'eau d'irrigation du Rhône
- La vétusté d'une partie des infrastructures de l'ASCO
- La prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans la gestion

Enjeux communs aux 2 secteurs :

- L'équilibre eau douce / eau salée (eaux de surface)
- Les flux polluants
- La vétusté d'une partie des ouvrages sur le site

Les enjeux liés aux paysages et au patrimoine historique



- Patrimoine bâti remarquable lié aux usages antérieurs (salicole et surveillance) et à l'activité agro-pastorale
- Présence de bunkers, témoins de la Second Guerre Mondiale
- Paysages emblématiques de la Camargue
 - fluvio-lacustre : marais doux/saumâtres, milieux ouverts et manades de taureaux et chevaux élevés en extensif, ripisylve sur les bords du Vieux Rhône
 - laguno-marine : lagunes et sansouires, espaces peu aménagés
- Paysages littoraux avec une très forte naturalité : plages, lagunes côtières, dunes et montilles.
- Points noirs paysagers : vestiges de la digue de Véran, macrodéchets, (stationnements diffus des campings cars et vans au nord du site)

Les enjeux socio-économiques, sur le site et sa périphérie (1)



Enjeux globaux sur le site :

- Présence d'activités compatibles voire contribuant à la conservation de la biodiversité et des paysages (agro-pastorale, cynégétique, pêche, découverte touristique).
- Développement socio-économique du territoire, en particulier Salin-de-Giraud en cohérence avec les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages (ex: tourisme respectueux de l'environnement avec fréquentation maîtrisée).

Enjeux périphériques à prendre en compte dans la gestion du site :

- Incursions des flamants dans les rizières.
- Dégâts de sangliers.

Les enjeux socio-économiques, sur le site et sa périphérie (2)



Enjeu agricole :

- Présence d'un élevage extensif de taureaux de race Brave et de chevaux de race locale Camargue, qui contribue à l'entretien des paysages et présente une forte valeur culturelle.
- Inter-dépendances entre les activités agricoles exercées sur les EMSC et celles exercées sur les propriétés situées en périphérie.

Enjeux cynégétiques :

- Pratique de la chasse conciliant les enjeux de la conservation de l'avifaune, d'ouverture du site au public et sa valorisation touristique.

Les enjeux socio-économiques, sur le site et sa périphérie (3)



Enjeux touristiques et culturels :

- Forte attractivité du site de Beauduc (plaisance, caravanning et camping sauvage, kitesurf).
- Présence de la plus ancienne et de la plus connue des manades françaises de taureaux de race Brave et d'une des plus emblématiques de chevaux de race Camargue
- Mise à disposition de la bergerie de la Belugue (statut ERP) comme lieu d'accueil d'événements y compris les événements portés par les acteurs locaux, avec des modalités (cahier des charges) à définir.
- Belvédère de Tourvieille : plateforme avec une vue 360° sur les paysages des Etangs et marais des salins de Camargue
- Présence du hameau habité des Sablons, à forte valeur culturelle.

Les enjeux liés aux usages et à la fréquentation



- Accessibilité et sécurité pour l'accueil du public (signalétique, présence de taureaux de race Brave, zone chassée, état des digues, découpage foncier CSME/CDL).
- Respect de la réglementation (circulation motorisée hors pistes, dérangement de la faune, divagations de chiens etc).
- Forte fréquentation estivale sur les plages (DPM) et fréquentation du nord du site en inter-saison.
- Nouvelles tendances de fréquentation (camping-cars, vélos électriques) et essor d'activités y compris des activités nouvelles (survols par les aéronefs/drones, pêche dans les étangs).
- L'aménagement et la gestion de l'aire naturelle de stationnement à Beauduc (y compris la gestion des déchets).
- L'organisation de la gestion et des autorisations d'accès au site, y compris motorisé, notamment pour les habitants de Salin-de-Giraud.

Les enjeux liés au changement climatique



- Les effets du changement climatique :
 - élévation du niveau marin,
 - Evolution des risques submersion marine,
 - Evacuation de l'eau des étangs à la mer,
 - Incertitudes sur l'évolution des précipitations et de l'évaporation,
 - Diminutions du débit du Rhône,
 - élévation de la température de l'eau, acidification de l'eau, modification des cycles biochimiques...,
 - Modification de la dynamique hydro-saline, et conséquences associées pour les usages et la biodiversité.

- La prise en compte des enjeux changement climatique dans la gestion (sobriété énergétique, de consommation de matériaux...)

Les enjeux de connaissance et les enjeux liés à la recherche scientifique

- Compréhension sur les interactions eaux souterraines / eaux de surface,
- Compréhension des effets combinés de l'évolution géomorphologique au sud du site, de l'élévation du niveau marin, des modifications des précipitations et de l'évaporation, et des modifications de la gestion de l'eau sur les bassins versants agricoles,
- Connaissance de la qualité de l'eau (sur le site et sa périphérie),
- Connaissance de la biodiversité, en particulier les groupes peu connus : chiroptères, faune marine, invertébrés,
- Connaissance sur les prélèvements des espèces exploitées (faune marine, poissons et coquillages dans les lagunes, gibier d'eau, sanglier...),
- Connaissance sur l'histoire géomorphologique du site en lien avec les dynamiques actuelles (prodelta, anciens chenaux et embouchures),
- Connaissance archéologique.

Les enjeux de valorisation, de transfert et de pédagogie

- La contribution/l'implication des acteurs et usagers du territoire dans la préservation du site des EMSC,
- L'accueil pédagogique des publics scolaires sur le site des EMSC,
- La création d'outils de valorisation traitant des usages et de la gestion réalisée sur le site des EMSC,
- Le transfert des connaissances scientifiques vers la population locale,
- Le transfert des connaissances (observation, histoire, fonctionnement) des acteurs et usagers du territoire vers les gestionnaires,
- La communication sur les actions menées et sur l'actualité du site auprès des habitants et des usagers du territoire,
- Le positionnement du site dans le réseau local d'Education à l'Environnement et de Développement Durable,
- La labellisation et la certification des actions et projets développés par les co-gestionnaires et les partenaires conventionnés.



Les enjeux liés à la gouvernance et à la gestion administrative et technique



Gouvernance :

- L'organisation de la gouvernance ; le portage par les élus
- La création d'espaces d'information, de dialogue et de concertation
- Le renfort de l'animation de la gestion pilotée par le gestionnaire coordonnateur (COGES, CODIR, COTECH),
- L'identification, au sein des instances de gouvernances existantes au niveau du Parc notamment, de points focaux ou référents spécifiques au site (ex : Conseil scientifique ou Conseil des habitants),
- L'identité du site au sein du réseau des espaces protégés de Camargue,
- La clarification des compétences et responsabilités des acteurs institutionnels (services de l'Etat, syndicats, GEMAPI...).

Gestion administrative et technique :

- Le développement des moyens humains et financiers pour la gestion quotidienne
- Gestion administrative, financière et technique à la hauteur de la complexité et de la superficie du site (ex : effort de garderie/surveillance assurée par les gardes du littoral)
- Clarification et mise en cohérence de la réglementation sur le site

Pistes d'orientation pour le plan de gestion



Orientations générales

- **La conservation de la biodiversité et des paysages**, en prenant en compte le contexte biogéographique et écologique local, en anticipant les effets du changement climatique (intrusions marines, remontée du biseau salé, érosion côtière, inondations) et en relation avec les secteurs périphériques (zones tampons). Cette orientation peut impliquer de définir un zonage.
- **L'ouverture au public et la valorisation des richesses naturelles et culturelles**, dans le respect de la naturalité des sites (réversibilité des aménagements, saisonnalité et qualité de l'accueil, zonage & plan de circulation).
- **L'accompagnement des usages et la contribution au développement socio-économique du territoire**, dans le respect de la conservation de la biodiversité et des paysages.
- **La prise en compte du changement climatique et des risques naturels dans les modes de gestion.**
- **L'amélioration des connaissances** sur les patrimoines naturels et culturels des sites et le suivi de la gestion
- **L'organisation de la gestion du site**, incluant une mutualisation et une pérennisation des moyens en adéquation avec les besoins.
- **L'information, la communication et la concertation avec les acteurs et habitants du territoire.**

Pistes d'orientation pour le plan de gestion

La vision du fonctionnement du site à long terme (état idéal)

- **Des espaces naturels et des paysages préservés**, avec une gestion différenciée selon les secteurs.

Tout en veillant au maintien de la biodiversité et des usages, la gestion tend de façon générale à se caler sur un fonctionnement naturel de zones humides méditerranéennes deltaïques, notamment afin de favoriser la biodiversité locale et réduire les coûts de fonctionnement.

Une partie des anciens salins est organisée de manière à évoluer au rythme des saisons et des fluctuations météorologiques à l'image d'une lagune naturelle.

Sur d'autres secteurs des anciens salins, il est possible d'appliquer une gestion plus interventionniste et ciblée sur l'avifaune.

Sur Pèbre-Belugue-Tourvieille, la gestion concilie les enjeux de protection de la biodiversité, les enjeux liés aux usages (élevage, chasse) et d'autres enjeux plus larges (gestion raisonnée de la ressource en eau, limitation des éclosions de moustiques).

Cette gestion veille aussi à favoriser la diversité et les fonctions des habitats et la diversité des espèces associées.

Pistes d'orientation pour le plan de gestion



La vision du fonctionnement du site à long terme (état idéal)

- **Des lieux d'accueil et de sensibilisation, avec une fréquentation organisée dans le respect de "l'esprit des lieux" et des réglementations.** Les EMSC sont intégrés dans un ensemble cohérent d'accueil du public à l'échelle du PNRC et du delta du Rhône. Des pistes cyclables et des pistes carrossables associées à des aires de stationnement localisées, permettent d'accéder à une partie du site en toute saison et en sécurité. D'autres secteurs peuvent être accessibles saisonnièrement.
- **Des espaces de valorisation du patrimoine culturel, architectural et historique.**
- **Des espaces d'accueil et de développement d'un multi-usages respectueux de la protection des paysages, des ressources naturelles et de la biodiversité.**
- **Des espaces d'adaptation au changement climatique et aux phénomènes naturels.**
- **Des espaces intégrant les enjeux de gestion globale de l'eau en Camargue, de gestion du DPM et du trait de côte.**
- **Des espaces intégrés au socio-écosystème Camarguais et contribuant à sa valorisation.**

Concertation pour l'élaboration du plan de gestion

Prochaines étapes : mai - septembre 2022



Objectif des phases suivantes

- Poursuivre le dialogue autour du plan de gestion
- Passer des enjeux partagés au futur plan d'action

Calendrier prévisionnel

Atelier diagnostic
Janvier 2022



Ateliers enjeux
Mars - avril 2022



Ateliers orientations
Mai-juin 2022



*Ateliers - déclinaison
programme d'actions*
Septembre 2022

Merci pour votre attention



Date du prochain COPIL : 7 juillet 2022